

Mardi 19 janvier 2016

Bac -3 / Bac + 3 : la continuité des apprentissages Signature d'une convention cadre

Hélène Bernard, rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités,
Marie-France Barthet, présidente de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
Pascal Augier, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

signeront une convention cadre pour aider, au niveau académique, les établissements scolaires et supérieurs à construire une véritable continuité des parcours de formation de Bac-3 à Bac +3

mardi 19 janvier 2016 à 11 heures

au siège de l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées – salle du Conseil
41 Allée Jules Guesde à Toulouse

La continuité des parcours scolaires de « Bac -3 à Bac +3 » est une des priorités du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

En termes d'information pour l'orientation, de cursus et de parcours, d'évaluation et de méthodes de travail, en termes d'ingénierie pédagogique, de continuité des contenus, les établissements d'enseignement doivent développer des liens et favoriser la mutualisation de façon à bâtir les ponts et faciliter le cheminement des élèves et des étudiants qui pourront ainsi concentrer leurs efforts sur leurs apprentissages.

Il s'agit de permettre aux lycéens et aux étudiants de tirer profit d'une meilleure collaboration entre les établissements scolaires du second degré et les établissements d'enseignement supérieur.

Après la signature d'une charte académique qui fixait les objectifs et les principes de cette collaboration, des conventions spécifiques aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été signées le 13 juillet dernier entre les universités et les lycées concernés.

Aujourd'hui, **une convention cadre** académique est signée par les trois mêmes institutions, l'académie de Toulouse, l'Université Fédérale Midi-Pyrénées (UFTMP) et la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). A cette convention cadre l'ensemble des lycées publics de l'académie peut adhérer.

Communiqué de presse

La convention cadre marque tout d'abord l'engagement global du site universitaire que représente l'UFTMP sur les objectifs de continuité de parcours scolaire/universitaire de « Bac -3 à Bac +3 ».

Cette convention cadre sera ensuite déclinée localement, projet par projet, dans des conventions d'application, entre établissements scolaires et/ou établissements d'enseignement supérieur, qui inscriront ainsi leurs actions dans une politique partagée au niveau académique, telle que définie dans la charte précitée.

La valeur ajoutée pour l'ensemble des partenaires de cette convention cadre consiste en la mise en place d'un système d'information académique permettant de partager toutes les bonnes pratiques et toutes les initiatives qui favorisent la réussite des lycéens accédant aux différentes structures de l'enseignement supérieur:

A cet effet les trois signataires vont développer en commun les outils permettant de mettre rapidement en place **une plate-forme numérique** qui tiendra à jour et mettra à la disposition de tous l'information sur ces bonnes pratiques (conventions d'application mais aussi éventuellement autres actions pertinentes moins formalisées).

Au niveau académique une équipe de pilotage et de suivi s'assurera de la cohérence de l'information ainsi récoltée localement, identifiera les actions pouvant être mutualisées et pourra aussi l'enrichir des informations disponibles au niveau des autres académies.

La signature de cette convention au niveau académique marque donc l'engagement dans **une démarche de capitalisation et de mutualisation** de l'ensemble des énergies collectives déployées par les établissements de l'enseignement scolaire et les établissements de l'enseignement supérieur pour la réussite des études supérieures des lycéens et étudiants : chaque projet imaginé et développé par les équipes pédagogiques des établissements pourra ainsi profiter de l'expérience de projets similaires déjà développés ailleurs.

Contacts presse

Rectorat de l'académie : Marianne Bouzigues

05 61 17 77 22 – 06 25 07 25 93

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : Alexandre Levy

05 61 14 93 45

*Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt : Anne Bernachon 05 61 10 61 12*
